

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 15 mai 2012

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes.

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 10

L'an deux mil douze le quinze mai, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis MERCADIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2012.

Présents: M. AMIGUES Gérard, Mme DAUDÉ Simone, M. MORFOISE Alex, Mme RIGO Géraldine, M. CAHORS Michel, M. CALVY Guy, Mme GARIBAL Danièle.

Absents excusés : M. DUBRUN Jean-Philippe (procuration à Francis MERCADIER), , M. WILLANUEVA Jean-Noël (procuration à Guy CALVY), Mme MASSANES Pascaline et M. RAYMOND Maxence.

Absents non excusés : Mme JOUBERT Coline, Mme CAJARC Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme Simone DAUDE

Une demande de subvention va être déposée auprès du conseil général du lot dans le cadre du FAPEC (Fonds d'Aide aux Petits Equipements Communaux) pour la construction de la maison de la chasse et du patrimoine. Nous espérons un taux de 15% du montant hors taxes.

Un emploi saisonnier d'agent polyvalent de voirie est créé pour renfort durant la saison estivale. Il est d'une durée de 4 mois à raison de 35 heures hebdomadaires.

Création de postes d'auxiliaires contractuels pour les maîtres nageurs qui assureront la surveillance de la piscine durant la saison d'ouverture qui s'étalera du samedi 16 juin au dimanche 02 septembre inclus. Par ailleurs, il va être fait appel à PROSPORT LOT pour la période de juin.

Les tarifs de la piscine sont fixés à 1,50 € l'entrée pour les enfants de moins de 14 ans, 2,50 € pour les adultes. Le carnet de 10 entrées enfants – de 14 ans est à 11 € et 22 € pour adultes. Les billets sont valables pour la totalité de la journée. L'accès est gratuit pour les enfants de moins de 11 ans domiciliés sur la commune.

Les tarifs de location du court de tennis sont inchangés.

Suppression de l'obligation d'assujettissement à cautionnement pour le régisseur de recettes de la piscine.

Retour au précédent mode de répartition des charges de fonctionnement des écoles, à savoir la différenciation entre les charges de l'élémentaire et celles de la maternelle.

Avenant à la convention de location de l'immeuble de la perception afin que les dépenses liées aux menues réparations et certaines réparations locatives soient réparties en deux parties égales.

Virement de crédits afin d'ajuster les prévisions pour acquisition du logiciel de télétransmission : 58,80 € à prélever aux dépenses imprévues d'investissement.

Suite à la nomination d'Alex MORFOISE en tant que 4^o adjoint, les sous-commissions accessibilité, culture animations et cinéma changent de commission et de responsable. La liste est consultable en mairie.

Les tours de garde pour le scrutin des élections législatives sont en partie établis.

Après un compte-rendu des travaux des diverses commissions et des réunions, ainsi qu'un tour de table, la séance est clôturée à 23h30.

Fait à Limogne en Quercy, le 21 mai 2012

Le Maire, Francis MERCADIER.